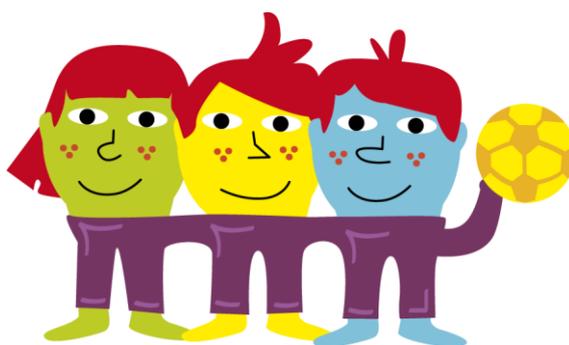




**REGLEMENT INTERIEUR ET
FONCTIONNEMENT
Accueil de loisirs
Montauban-de-Bretagne géré par
Léo Lagrange Ouest.
2024**



Sommaire



1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	3
1.1. QUI EST ACCUEILLI? OÙ SONT LES LOCAUX?	3
1.2. QUELLES SONT NOS VALEURS ?	3
2. UNE JOURNÉE TYPE	4
3. INSCRIPTIONS : MODE D'EMPLOI	4
3.1. PIÈCES À FOURNIR	4
3.2. POUR INSCRIRE VOS ENFANTS POUR UNE PÉRIODE DONNÉE :	4
Pour les mercredis scolaires	4, 5
Pour les vacances scolaires	5
3.1. DATES début des inscriptions et dates limites de désistement	5, 6
4. TARIFS ET FACTURATIONS	6, 7
4.1. MODALITÉS D'ANNULATION	8
5. HORAIRES ET FONCTIONNEMENT	8
5.1. LA PLACE DES FAMILLES	8
5.2. LES REPAS ET LES GOÛTERS	8
5.3. SÉCURITÉ	8
5.4. SANTÉ	8
6. DIVERS	9

➤ PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La ville de Montauban-de-Bretagne a confié la gestion de l'Accueil de Loisirs (ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement) à l'association Léo Lagrange Ouest.

L'accueil de loisirs est déclaré auprès des services de SDJES 35 (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) et de la CAF 35.

RAPPEL: Il faut 1 animateur pour 8 enfants de 3/5 ans et 1 animateur pour 12 enfants de 6 /12 ans les mercredis et vacances scolaires.

1.1. QUI EST ACCUEILLI ? OÙ SONT LES LOCAUX ?

Accueil de loisirs
Espace Arc en ciel
20 rues des Chênes
35360 Montauban-de-Bretagne

L'accueil de loisirs accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans de Montauban-de-Bretagne – Saint M'Hervon en priorité puis les enfants des autres communes en fonction des places disponibles. A partir de janvier 2024, sur décision de la commission enfance jeunesse de la ville de Montauban de Bretagne, des critères de priorité seront mis en place au bénéfice des fratries montalbanaises inscrites à la journée.

QUELLES SONT NOS VALEURS ?

L'accueil de loisirs Léo Lagrange :

Extrait du projet éducatif Léo Lagrange: " A l'opposé de l'isolement et de la pression à réussir que certains imposent, l'éducation populaire offre, à chaque enfant, un temps et un espace où le respect de soi et des autres, le faire-ensemble l'emportent sur la réussite individuelle et son corollaire du mythe de « l'enfant parfait »."

Parce que l'enfant est:

- doué de capacités singulières d'apprentissage;
- doué d'imagination et de capacité de création;
- un individu qui a son rythme propre pour découvrir le monde;
- un être qui a besoin de partages et de découvertes pour donner sens à ce qu'il ressent;
- désireux du beau et du bon;
- un être qui apprend par l'expérience de soi avec les autres.

La charte de qualité Léo Lagrange permet de mettre en œuvre ses valeurs. Elle est à disposition des familles ainsi que le projet pédagogique (il est consultable auprès de la directrice)



2. UNE JOURNÉE TYPE

L'équipe accueille vos enfants en respectant leur rythme et en adaptant les projets d'animations et d'activités à leur âge. Plusieurs tranches d'âges sont proposées : 3/5 ans, dont une salle et des activités sont dédiées pour les enfants de 5 ans et 6/12 ans.

MATIN	7h30 à 9h30	Accueil échelonné, Temps calme et activités de réveil
	9h30 à 9h45	Appel des enfants et temps d'échange collectif
	9h45 à 11h30	Activités proposées par les animateurs
	11h00 à 11h30	3/5 ans : Temps de récréation et jeux libre avant le repas
	11h30-12h00	6/12 ans : Temps de récréation et jeux libre avant le repas <i>Arrivée et départ des enfants de 11h30 à 12h00</i>
MIDI	11h45 à 12h45	3/5 ans : Repas
	12h00 à 12h45	6/12 ans : Repas
	13h00 à 15h30	Temps de sieste pour les plus jeunes avec un réveil échelonné
	13h00 à 14h00	Temps calme et récréation pour les 5 ans et les 6/12 ans <i>Arrivée et départ des enfants de 13h30 à 14h00</i>
APRES-MIDI	14h00 à 14h15	Appel des enfants et temps d'échange collectif
	14h15 à 16h15	Activités proposées par les animateurs
	16h15 à 17h00	Goûter – Rangement
	17h00 à 19h00	Jeux libre - Départ échelonné

3. INSCRIPTIONS : MODE D'EMPLOI

3.1. PIÈCES À FOURNIR

Le dossier d'inscription annuel se renouvelle en début d'année civile et comprend :

- une feuille d'inscription annuelle à l'accueil de loisirs.
- une photocopie des vaccinations obligatoires à jour (DTP)
- votre numéro allocataire CAF ou MSA et votre quotient familial à bien indiquer sur la fiche d'inscription ainsi qu'une attestation justifiant votre quotient familial.

Les dossiers doivent être complets.

3.2. POUR INSCRIRE VOS ENFANTS POUR UNE PÉRIODE DONNÉE :

Remplir le questionnaire de renseignements qui ai joint avec le dossier d'inscription 2024. Sans ce document, les demandes de pré-inscriptions ne pourront être traitées.

Pour les mercredis scolaires :

- **Une pré-inscription pour les mercredis de la période de vacances à vacances** avec possibilité de désistement au plus tard 7 jours avant la venue de votre enfant.

■ **Une pré-inscription à la période pour les mercredis selon le découpage de 3 périodes définies** (Janv-Fév-Mars-Avril ; Mai-Juin ; Sept-Oct-Nov-Déc)

- Inscription ferme et définitive pour tous les mercredis de la période selon découpage des 3 périodes respectives
- Cette inscription pourra être résiliée à certaines conditions et avec justificatif : perte ou changement des conditions d'emploi, déménagement, raison médicale.
- Aucun désistement ponctuel ne sera possible sauf cas particulier avec justificatif (voir avec la directrice), sans justificatif la journée et le repas seront facturés. Cependant, si vous prévenez l'accueil de loisirs 7 jours avant la venue de votre enfant, le repas ne vous sera pas facturé.

A la suite de 3 désistements sans justificatif, l'inscription de la période sera annulée.

Pour les vacances scolaires : 1 possibilité

Une pré-inscription pour la période avec possibilité de désistement, au plus tard 2 semaines avant le début des vacances pour les petites vacances et au plus tard 3 semaines avant le début de la période d'été.

Tous ces documents sont disponibles :

A l'accueil de loisirs : les jours et heures d'ouverture de l'ALSH (7h30/19h00)

Vous pouvez également trouver tous ces documents sur le site internet de Montauban de Bretagne :

<https://www.montauban-de-bretagne.fr/contacts/accueil-de-loisirs/>

3.1. DATES début des inscriptions et dates limites de désistement

PÉRIODES MERCREDIS 2024	Janvier/février	Mars et avril	Mai et juin	Septembre et octobre	Novembre et décembre
Dates	Du 10/01 au 21/02 soit 7 mercredis	Du 13/03 au 17/04 soit 6 mercredis	Du 15/05 au 03/07 soit 8 mercredis	Du 04/09 au 16/10 soit 7 mercredis	Du 06/11 au 18/12 soit 7 mercredis
Ouverture des pré-inscriptions	11/12/2023	12/02/2024 Pour les familles non inscrites au trimestre	15/04/2024	08/07/2024	14/10/2024 Pour les familles non inscrites au trimestre
Désistement possible jusqu'au	Le mercredi de la semaine qui précède le mercredi soit 1 semaine avant.				

PÉRIODES PETITES VACANCES 2024	Vacances d'hiver 2024	Vacances de printemps 2024	Vacances d'automne 2024	Vacances de fin d'année 2024
Dates des vacances	Du 26/02 au 08/03	Du 22/04 au 03/05	Du 21/10 au 31/10	A définir
Ouverture des pré inscriptions	29/01/2024	25/03/2024	23/09/2024	A définir
Désistement possible jusqu'au	Le lundi, 2 semaines avant l'ouverture de l'ALSH			
	12/02/2024	08/04/2024	07/10/2024	A définir

ÉTÉ 2024	Date des vacances	Ouverture des pré inscriptions	Dates limites d'inscription	Désistement possible jusqu'au
Vacances d'été (juillet , août, séjours)	Du 08/07 au 30/08	03/06/2024	17/06/2024	3 semaines avant l'ouverture à 9h Soit le 17/06/2024

4. TARIFS ET FACTURATIONS

Grille tarifaire journée :

Tranche de QF	Montauban- St M'Hervon	Chapelle du Lou du Lac, St Uniac, Landujan et Boisgervilly (pendant la fermeture de son ALSH)	Hors canton et Boisgervilly (pendant l'ouverture de son ALSH)
0-600	6,47 €	7,88 €	15,20 €
601-800	6,97 €	8,39 €	15,71 €
801-1 100	7,48 €	8,89 €	16,21 €
1 101-1 500	8,02 €	9,44 €	16,76 €
> 1 500	8,61 €	10,02 €	17,34 €
Hors CAF	12,93 €	14,34 €	21,66 €

Grille tarifaire demi-journée :

Tranche de QF	Montauban- St M'Hervon	Chapelle du Lou du Lac, St Uniac, Landujan et Boisgervilly (pendant la fermeture de son ALSH)	Hors canton et Boisgervilly (pendant l'ouverture de son ALSH)
0-600	3,56 €	4,77 €	8,50 €
601-800	3,85 €	5,06 €	8,83 €
801-1 100	4,14 €	5,35 €	9,12 €
1 101-1 500	4,46 €	5,62 €	9,43 €
> 1 500	4,79 €	5,99 €	9,76 €
Hors CAF	7,01 €	8,22 €	11,33 €

Le coût du repas est à ajouter à ces tarifs : il est de 3.20€

Nous vous proposons des tarifs adaptés au quotient familial (QF) pour les ressortissants des régimes CAF et MSA. Pour ce faire, nous avons besoin de votre **n° CAF ou n°MSA** + quotient familial.

Sans possibilité d'avoir accès à votre quotient familial : QF (pas de n° CAF ou dossier CAF non actualisé) ou MSA, nous serons tenus de vous facturer le tarif maximum.

La **facturation** est effectuée tous les mois.

A réception des factures, celles-ci sont à envoyer à l'adresse suivante :

**LEO LAGRANGE OUEST
23 rue de l'étoile du matin,
BP 20324
44600 Saint Nazaire**

La directrice ne reçoit aucun règlement sur site, nous vous invitons donc à noter votre adresse postale au dos de l'enveloppe afin d'éviter la perte des courriers.

Sont acceptés :

- Les virements à Léo Lagrange : préciser le n° de facture, la commune d'accueil, le nom et prénom de votre enfant
- Les prélèvements automatiques : moyen de paiement à privilégier (document disponible auprès de la direction)
- Les chèques : sont à libeller à l'ordre de Léo Lagrange Ouest
- Les chèques CESU : nous vous conseillons fortement de les adresser en courrier recommandé afin d'éviter la perte des courriers. Nous declinons toute responsabilité en cas de perte des chèques lors de l'envoi.
- Les chèques CESU dématérialisés : code NAN : 48275*2
- Les chèques vacances : nous vous conseillons fortement de les adresser en courrier recommandé afin d'éviter la perte des courriers. Nous declinons toute responsabilité en cas de perte des chèques lors de l'envoi.
- Les bons CAF (à fournir dès que possible. S'utilisent uniquement pendant les vacances scolaires).
- En cas de retard de paiement de plus d'un mois ou d'impayé, nous nous réservons le droit d'annuler ou refuser votre demande d'inscription pour votre enfant à l'accueil de loisirs le temps de régulariser la situation

4.1. MODALITÉS D'ANNULATION

- Tout **désistement sera facturé pour les familles inscrites autres qu'à la période de vacances à vacances** (sauf sur présentation d'un justificatif d'absence)
- **Les justificatifs d'absence doivent être fournis dans les 48h suivant l'absence de l'enfant. Dans le cas contraire la réservation de votre enfant sera facturée.**
- Pour toute situation particulière, veuillez contacter la directrice.
- **Vous avez une date limite pour vous désister selon les périodes : voir tableau page 5 et 6**

5. HORAIRES ET FONCTIONNEMENT

Les enfants ne seront pas accueillis en dehors de ces horaires, il appartient donc aux familles de s'organiser en conséquence.

Les temps d'accueil pour les familles sont les suivants : (pour la sécurité de vos enfants, merci de respecter ces horaires)

Après 19h00 tout quart d'heure entamé sera facturé 10€ par enfant.

- de 7h30 à 9h30;
- de 11h30 à 12h00 ;
- de 13h30 à 14h00;
- de 17h00 à 19h00.

Certaines animations, sorties ou spectacles nécessitent une organisation particulière, nous ne pouvons donc pas toujours respecter ce fonctionnement et ces horaires

Aussi le cas échéant, nous vous en ferons part dans le programme et par voie d'affichage.

5.1. LA PLACE DES FAMILLES

Les parents sont invités à nous accompagner lors des sorties proposées aux enfants.

Au cours de l'année nous organisons des temps conviviaux pour échanger autour des activités de leur enfant.

Un questionnaire de satisfaction est également proposé aux familles afin de recueillir leur retour et leur avis concernant le fonctionnement de l'ALSH.

Les familles sont invitées à participer au comité de pilotage.



5.2. LES REPAS ET LES GOÛTERS

Les repas et les goûters sont fournis par Convivio.

En cas d'allergie alimentaire nécessitant une attention particulière, merci de vous renseigner pour établir un document de Protocole d'Accueil Individualisé avec le médecin familial (vous pouvez obtenir des renseignements auprès de la directrice).

Les pique-niques sont également fournis par Convivio.

5.3. SÉCURITÉ

Seules les personnes citées sur la fiche d'inscription sont autorisées à venir chercher vos enfants. L'équipe demandera une pièce d'identité avant de confier votre enfant à une autre personne que son responsable légal.

Les enfants doivent être accompagnés par leurs parents pour les arrivées et départs et passer systématiquement par le bureau d'accueil.



5.4. SANTÉ

La fiche d'inscription et la photocopie du carnet de santé (page des vaccinations obligatoires à jour) sont à renouveler obligatoirement tous les ans à partir du 1er janvier.

Le (la) référent(e) sanitaire peut administrer des médicaments uniquement sur présentation d'une ordonnance.

Pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou d'enfants ayant des problèmes de santé nécessitant une attention et des soins particuliers, l'accueil est possible, il est cependant nécessaire de contacter la directrice pour organiser l'accueil de l'enfant dans les meilleures conditions et remplir un protocole d'accueil individualisé.

6. DIVERS

Merci de prendre connaissance des programmes d'activités afin d'habiller les enfants en conséquence : casquette et crème solaire en été, manteau en hiver, chaussures de sport, change, bottes (potager) etc.

Pendant les saisons humides (automne et hiver), une paire de bottes (ou de chaussures/chaussettes de rechange) dans le sac permettrait de pouvoir sortir dehors plus régulièrement sans la crainte de revenir avec les pieds mouillés ou les chaussures sales ! Vous pouvez également habiller vos enfants avec des vêtements qui ne craignent pas.

Les plus petits peuvent amener leur doudou pour le temps calme ou la sieste.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter directement la directrice qui se tient à votre disposition pour vous répondre.

L'équipe Léo Lagrange souhaite un bon séjour à vos enfants dans notre structure.



Contacts :

Directrice de l'accueil de loisirs de Montauban de Bretagne :

Nathalie LARDEUX

Tel portable : 06.77.76.83.58

Mail inscription : montauban-de-bretagne.alsh@leolagrange.org